

### APPEL A L'ACTION N°006/NDH/2018

#### *Exécutions sommaires et extrajudiciaires, disparitions forcées, torture dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun. La mise en place d'une commission d'enquête indépendante plus qu'urgente.*

Nous avons regardé avec émoi et consternation la vidéo sur l'exécution sommaire et extrajudiciaire des civils par des militaires.

Passée l'émotion, nous avons tout aussi été déçus et surpris par la réaction du gouvernement du Cameroun, qui à la limite, consacre un mensonge d'Etat. En effet, bien que ce genre d'activité du Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement soit devenu régulière, mais sélective, lorsqu'il s'agit d'accusations de violation des droits de l'homme par les forces de sécurité et de défense, il n'en demeure pas moins vrai que ces tentatives d'explication pouvaient difficilement convaincre face aux évidences

#### *Sur les sorties selectives*

Avant cette vidéo, des précédentes avaient circulé ; une mettait en scène des policiers, maltraitant dans le but de les humilier, des jeunes filles, en leur demandant de « nager » dans la boue comme dans une piscine.

Avant celle-ci, une autre en 2016 lors du mouvement de désobéissance à l'Université de Buéa ; où l'on pouvait voir des policiers faire une irruption sauvage dans une cité universitaire, et battre à coups de matraques des jeunes filles avant de les embarquer dans des camions. Ou encore celle qui montrait un camion à jet d'eau de la Gendarmerie Nationale entrain de pulvériser des domiciles d'une cité universitaire...

#### *Sur les sorties régulières*

Le Gouvernement a réagi aux rapports consécutifs de Amnesty International sur les violations des droits de l'homme dans la lutte contre Boko Haram. De toutes ces sorties, une nous a particulièrement marqué, celle dans laquelle, le Gouvernement reconnaissait que 25 sur les 150 personnes dénombrées, étaient victimes de disparitions forcées après une vaste opération de ratissage des forces de défense à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Revenant à cette vidéo, une chose est constante et certaine :

- Deux femmes et deux enfants ont été froidement abattus par des hommes en treillis militaires
- Toutes les sources crédibles, hors gouvernementales établissent que cet acte barbare s'est produit sur le territoire camerounais avec à la manœuvre des soldats camerounais.

**En conclusion, le Gouvernement peut faire mieux que des sorties médiatiques en mettant en place une Commission d'enquête indépendante sur les allégations de violations des droits de l'homme par les forces de défense et de sécurité sur le théâtre des opérations.**

**Nouveaux Droits de l'Homme avait déjà formulé cette recommandation (restée lettre morte) à la suite des dizaines de disparitions forcées dans l'Extrême-Nord.**

**Nous la réitérons car la lumière sur les violations graves des droits de l'Homme aussi bien dans le Grand Nord Cameroun que dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest doit être faite. Ceci est essentiel pour la consolidation de la démocratie et de construction de la Paix.**

**Une atteinte à la vie de cette manière, qu'elle soit le faite des forces armées ou de tout autre groupe armé ne peut pas et ne doit pas rester impuni.**

**Le Gouvernement Camerounais a l'obligation de PROTEGER les droits de l'homme partout sur son territoire.**

**NDH-Cameroun rappelle que l'obligation d'enquêter sur les allégations de Torture, d'exécutions extrajudiciaires est une obligation légale à laquelle le Gouvernement ne peut pas se soustraire.**

*Nouveaux Droit de l'Homme est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont la principale mission est de promouvoir, de défendre et d'étendre les droits de l'homme partout où ils sont bafoués. NDH s'occupe des différentes catégories de droits, aussi bien ceux contenus dans le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques et ceux protégés dans le Pacte International sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels. NDH créée en 1977 et légalisée au Cameroun en 1997 sous le N° 032/RDDA/F35/BAPP, dispose aujourd'hui d'un statut consultatif auprès des Nations Unies.*

Contacts : Tél 242 01 12 47 / Email [ndhcam@yahoo.fr](mailto:ndhcam@yahoo.fr) / [www.ndhcam.org](http://www.ndhcam.org)

Fait à Yaoundé, le 13 juillet 2018

***Pour NDH-Cameroun,***

***Cyrille Rolande BECHON  
Directrice Exécutive***

